



Date 4 mai 2009	Nom	N° d'assurance sociale	Année d'imp. 2008	Centre fiscal Shawinigan QC G9N 7S6
--------------------	-----	------------------------	----------------------	--

0129508

Nous pourrions réviser votre déclaration plus tard afin de vérifier le revenu que vous avez déclaré ou les déductions et crédits que vous avez demandés. Conservez tous vos feuillets, reçus et autres pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Explication des changements et autres renseignements importants

T5Y8H32F

Si vous avez des questions concernant votre cotisation d'impôt, veuillez communiquer avec notre service des demandes de renseignements en composant le 1-800-959-7383. Si vous désirez communiquer avec un autre secteur de l'Agence, consultez la section de votre annuaire téléphonique réservée aux gouvernements.

... 3

William V. Baker
Commissaire du revenu

Date 4 mai 2009	Nom	N° d'assurance sociale	Année d'imp. 2008	Centre fiscal Shawinigan QC G9N 7S6
--------------------	-----	------------------------	----------------------	--

État du maximum déductible au titre des REER pour 2009

Le verso de cet avis renferme des renseignements importants. Les montants marqués d'un astérisque (*) ne peuvent pas être inférieurs à 0.

Maximum déductible au titre des REER pour 2008	5 642 \$
Moins : cotisations admissibles à un REER déduites pour 2008	5 642 \$
Déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2008	0 \$
Plus : 18 % du revenu gagné en 2008, soit 91 042 \$ = (max. 21 000 \$)	16 387 \$
Moins : facteur d'équivalence de 2008	6 896 \$
	9 491 \$ *
	9 491 \$
Moins : facteur d'équivalence pour services passés net de 2009	0 \$
Plus : facteur d'équivalence rectifié de 2009	0 \$
Votre maximum déductible au titre des REER pour 2009	9 491 \$ (A)

Vous avez 290 \$ (B) de cotisations inutilisées à un REER disponibles pour 2009. Si ce montant dépasse le montant (A) ci-dessus, vous pourriez avoir à payer un impôt sur les cotisations excédentaires.